



Là où je vis, j'agis !

Réunion du Mardi 3 novembre 2015

Compte-rendu



L'ancienne école Herriot D de Lapanouse a accueilli la deuxième réunion du conseil de quartier.
Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée à la démocratie participative et aux solidarités,
Zohra Bentaïba, conseillère municipale déléguée au quartier de Lapanouse Saint Martin Val de Caussels,
Steve Jackson, conseiller municipal délégué à la sécurité routière, et au quartier de Jarlard-Peyroulié
Catherine Biau, élue de l'opposition

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient Présents :

Fatima AKKACHA
Peggy AMALBERT
Anne-Marie ANSELMO
Marie-Pascale BADUEL
Hélène BERAÏL
Arnaud BLAUNAY
Michèle BOUNHIOL
Alain BOUSCAL
Amélie CHEVALIER
Fabienne CHEVENOT
Véronique CLEON
Jean-Marie DAUDET
Isabelle DELESNE
Nathalie FREDE
Yvette LACOURT
Christel MAESTRIPIERI
Guillaume MAURER
Christian MORONI
Jeanne RONDAO
Ingeborg SCHÄFER
Jean-Louis VERGNE
Odile VERGNE
Franck VILLEPONToux
Ghislaine VILLEPONToux
Samantha JOURDAIN
Ghislaine CZAPLA
Rémi LAVAGNE
Lucille BASSO
Sandrine RUIZ
Pascale BRULET

Mohamed EL IDRISSE
Nawel BENSETTI-VIGUIER

Etaient excusés :

Sophie BALMISSE-CABROL
Malika BENNAFLA
François BERGON
Odile BONNEAU
Solange BOUSQUET
Christine CARON
Jérôme DURAND-FREICHE
Nassera HAMDI
Caroline JEAN-BAPTISTE
Marie LOURENÇO
Brice LUCIEN
Alain MOUTAPOULE
Laurent NUNES
Mina OUAABI
Julien PERRIN
Jennifer RENAUDIN
Françoise SABATIER
Amel SAHIL
Brigitte SOUBIELLE
Yannick VALETTE-IZARN



Animée par Zohra Bentaïba, conseillère municipale déléguée au quartier de Lapanouse - Saint Martin - Val de Caussels et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la deuxième fois les conseillers du quartier.

L'actualité des 12 conseils de quartier

En introduction, Laurence Pujol remercie les conseillers de leur participation à cette réunion et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers qui se sont inscrits.

Cette mobilisation démontre la réelle envie des habitants de participer à la vie collective de leur quartier. Elle souligne l'importance de s'impliquer, de faire part de son avis, de ses idées, de ses propositions.

Laurence Pujol souligne la forte implication des Albigeois dans cette deuxième génération des conseils de quartier lancée en juin 2014.

Elle rappelle l'ambition et la volonté affirmée de l'équipe municipale de s'inscrire dans la proximité, dans une relation directe avec les Albigeois, de travailler au plus près des préoccupations de chacun, dans les douze quartiers.

590 Albigeois de tout horizon, habitants, jeunes, adultes ou seniors, commerçants et représentants du monde de l'entreprise, bénévoles associatifs, partenaires institutionnels, élus sont aujourd'hui impliqués dans la démarche des conseils de quartier.

Laurence Pujol rappelle l'esprit et la méthode des conseils de quartier : une réflexion centrée sur les questions de proximité, avec sérieux et convivialité, un travail organisé en tables rondes thématiques ou par projet, avec des règles précises définies dans la charte de la participation diffusée à chaque conseiller.

Cette deuxième réunion du conseil est l'occasion de refaire le point sur les sujets d'actualité du quartier.

Le contrat de ville de l'Albigeois

Dans le respect de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

Une partie du quartier de Lapanouse-St Martin est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville et bénéficiera donc d'actions spécifiques en réponse aux problématiques et besoins identifiés lors du diagnostic réalisé lors de la phase d'élaboration du contrat de ville.

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 Albi cedex 9
05 63 49 12 54 – conseilsdequartier@mairie-albi.fr – www.mairie-albi.fr



Le contrat de ville doit dorénavant entrer dans sa phase de mise en oeuvre opérationnelle. Laurence Pujol rappelle à ce titre la nécessité de mutualiser les énergies et de travailler en commun institutions, associations et habitants.

Elle souligne à ce titre que la loi fait de la participation des habitants un principe de premier plan avec notamment la nécessité de créer des *conseils citoyens* dans chaque quartier prioritaire.

Ces *conseils citoyens* sont associés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du contrat de ville. Des représentants du *conseil citoyen* participent ainsi à toutes les instances de pilotage du contrat de ville. Il est bien question d'une démarche de co-construction des priorités d'intervention pour le quartier. Les décisions seront concertées et partagées.

Afin d'adapter les exigences de la loi au contexte local albigeois et aux instances participatives existantes, il a été proposé en accord avec les services de l'Etat d'instituer le *conseil citoyen* comme suit. Le *conseil citoyen* sera composé d'une trentaine de membres nominativement désignés, avec l'identification de titulaires et de suppléants :

- pour moitié d'un collège d'habitant,
 - habitants volontaires issus du conseil de quartier
 - d'habitants tirés au sort sur les listes de locataires fournies par le bailleur
- pour moitié d'un collège d'associations/acteurs locaux (commerçants, entreprises)
 - associations et commerçants volontaires issues du conseil de quartier
 - associations du quartier et autres qui interviennent dans le quartier dans le cadre de la politique de la ville.

Laurence Pujol indique qu'il est donc fait appel au volontariat des conseillers de quartier (habitants, commerçants, et représentants associatifs) pour intégrer le futur *conseil citoyen*.

Un échange s'en suit avec les conseillers qui souhaitent mieux comprendre comment le *conseil citoyen* va ensuite pouvoir s'organiser, quels seront les outils dont il pourra disposer, quels seront les niveaux d'implication pour les conseillers citoyens en terme de disponibilité, de nombre de réunions...

Amélie Chevalier, cheffe de projet du GIPCUCSA (Groupement d'Intérêt public) chargée de la mise en oeuvre du contrat de ville, précise que l'objectif recherché à terme est de permettre au futur *conseil citoyen* de travailler de manière indépendante et autonome. Néanmoins il est prévu d'accompagner son installation et sa mise en oeuvre dans les premiers temps afin de faciliter l'organisation et l'animation de ses réunions. L'Etat et les collectivités doivent pouvoir apporter des moyens de fonctionnement (mise à disposition d'un local, d'une aide à l'administration...). C'est un processus sur le long terme qui doit progressivement se structurer.



L'investissement dans le conseil citoyen demandera en effet de participer à certaines réunions (de l'ordre de 4 à 5 fois/an) en considérant que le principe d'identification de titulaires et de suppléants permettra d'assouplir les contraintes.

Les liens entre *conseil citoyen* et conseil de quartier (qui demeurera par souci de cohérence à l'échelle de la ville entre les douze quartiers), se feront aisément. Chaque réunion du conseil de quartier sera l'occasion de parler du contrat de ville, du travail et des avancées du *conseil citoyen*...

Le dispositif d'accompagnement prévoit également de proposer une formation à l'attention des conseillers citoyens afin qu'ils puissent exercer pleinement leur mission.

Le contenu de la formation, pourra notamment porter sur les points suivants : les missions et moyens d'action des conseillers citoyens ; les enjeux du contrat de ville ; les fonctionnements et compétences institutionnelles ; ainsi que sur les codes et méthodes de la participation au service de la recherche de l'intérêt général et dans le respect de chacun.

A l'échelle du quartier, le travail porte à la fois sur des aspects matériels (aménagement et travaux à prévoir pour améliorer le cadre de vie) mais également sur des aspects plus immatériels (les relations humaines, le vivre-ensemble, les animations, les solidarités, l'entraide, les services publics de proximité...) suite aux besoins identifiés lors de la phase de diagnostic conduite durant l'élaboration du contrat de ville et pour laquelle certains conseillers de quartier ont déjà participé.

Anthony Piaser rappelle l'intérêt pour les habitants, les commerçants, les associations de se saisir de ces dispositifs participatifs, un espace de parole et d'expression est ouvert et il est essentiel que le plus grand nombre en profite pour parler de son quartier, donner son avis sur les sujets de la vie quotidienne afin de rechercher ensemble les améliorations qui peuvent être apportées.

Au sein du conseil de quartier, **Fatima Akkacha, Hélène Berail, Jean-Louis et Odile Vergnes, Isabelle Delesne, Yvette Lacourt, Brigitte Soubielle, Guillaume Maurer et Jeanne Rondao** confirment d'ores et déjà leur accord de principe et leur souhait d'intégrer le collège des habitants du futur conseil citoyen.

Jean-Marie Daudet se positionne également afin que son association la Régie interquartiers y soit représentée, tout comme **Pascale Brulet** qui représente l'association les Incroyables Comestibles et **Arnaud Blaunay** au titre de l'association Quartier Plus.

Le plan de déplacements urbains

Les conseillers sont informés que la communauté d'agglomération de l'Albigeois est dans la phase de finalisation du plan de déplacements urbains qui a été engagé en 2010.

Le PDU définit pour les 10 années à venir les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans toute l'agglomération.

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 Albi cedex 9
05 63 49 12 54 – conseilsdequartier@mairie-albi.fr – www.mairie-albi.fr

Il vise à rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements, au profit des modes de transports collectifs ou des modes doux comme le vélo ou la marche à pied.

Une phase de diagnostic a été conduite en 2012 et 2013 dans le Grand Albigeois. La population à travers une enquête ménage, les services de l'Etat et tous les partenaires impliqués en matière de déplacements ont permis d'établir un état des lieux et un diagnostic exhaustif de la mobilité sur notre territoire dont la synthèse est accessible sur le site internet de l'agglomération.

Ces éléments de diagnostic, leur analyse et leur organisation ont permis de définir un projet global d'organisation équilibrée des déplacements sur le territoire.

Afin de présenter et de partager ce projet, l'Agglomération organisera en fin d'année des réunions de présentation et concertation par secteur géographique.

Une réunion est prévue sur le territoire de la ville d'Albi le 8 décembre en fin d'après-midi.

Pour garantir la qualité des échanges sous la forme d'ateliers, le nombre de participants a été limité à une quarantaine de personnes.

Pour permettre la représentation des conseils de quartier de la ville, l'Agglomération propose que chaque conseil désigne un représentant qui participera à cette réunion.

Une concertation plus large est également prévue par l'intermédiaire du site internet de l'Agglomération. Elle permettra à tous de s'exprimer.

Véronique Cléon se propose de représenter le conseil de quartier de Lapanouse-St Martin-Val de Caussels.

La ville d'Albi transmettra son nom et ses coordonnées à L'agglomération afin qu'elle soit invitée à la réunion prévue.

Un travail de réflexion par groupe projet et/ou thématique

Trois groupes de travail sont constitués :

- Agriculture urbaine et traitement des espaces verts et naturels du quartier, quelles perspectives pour le quartier ?
- Mise en œuvre du contrat de ville dans le quartier et projet de nouveau centre social municipal.
- Aménagements et déplacements de proximité.



Un volontaire par groupe est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Franck Villepontoux pour le groupe « Aménagements et déplacements de proximité », Ghislaine Czapla pour le groupe « contrat de ville et nouveau centre social » et Samantha Jourdain pour le groupe « Agriculture urbaine et traitement des espaces verts et naturels du quartier ».

L'état des réflexions du conseil de quartier

L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette deuxième réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.

Aménagements de proximité

Sujets / propositions	Synthèse des réflexions du conseil de quartier
- Projet d'instauration d'une zone 30km/h autour de l'école  Plan de la zone 30 à l'étude (en rouge)	En réponse aux attentes précédemment exprimées en matière de sécurisation des conditions de déplacement dans le quartier, les conseillers sont invités à travailler sur un projet d'instauration d'une zone limitée à 30 km/h. Un plan d'étude réalisé par la ville et l'agglomération est présenté afin d'alimenter les échanges. La réflexion s'inscrit dans le prolongement de la « zone 30 » du quartier voisin du Grand Centre (en bleu sur le plan) afin de mettre en œuvre des dispositifs cohérents d'un quartier à l'autre. Le tracé des rues limitées à 30 km/h apparaît en rouge sur le plan. La zone 30km/h à l'étude se délimite au nord par la rue Marcel Ricard, au sud par l'avenue du Colonel Teyssier et à l'est par la rue Jean Rieux. La création de la « zone 30 » implique certaines règles qui sont rappelées aux conseillers. La <u>vitesse est limitée à 30 km/h maximum</u> sur l'ensemble des rues concernées et le <u>régime de priorité à droite devient obligatoire</u> à chaque carrefour. Des aménagements de voirie complémentaires sont à envisager pour certaines rues de manière à assurer la sécurité et le respect des règles.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	4 carrefours seraient donc à aménager : • Marcel Ricard – Georges Lapanouse • Georges Lapanouse – Simon Bonpunt • Edouard Herriot – Jarlard • Plaine Saint-Martin – Jean Rieux Les aménagements à réaliser peuvent être des rétrécissements de voirie, la création de ralentisseurs, de chicanes... Les conseillers souhaitent évoquer des aménagements qui pourraient améliorer la sécurité de certaines intersections. Ils proposent par exemple de décaler le passage piéton du carrefour Rue Jean Rieu – rue Plaine Saint-Martin à coté du parking du stade Rigaud pour améliorer la sécurité. Les conseillers sont favorables au principe de la mise en place d'une « zone 30 » mais avec certaines adaptations. Ils demandent à ce que des panneaux de rappels de vitesse maximum soient positionnés avec la mise en place de la « zone 30 ». Ils pensent notamment à la rue de Jarlard où la limitation de vitesse à 50 km/h n'est que très peu respectée. Des panneaux lumineux ou des radars d'information leur semblent des bonnes solutions notamment à proximité de l'école. Par contre, du point de vue des conseillers, avec la mise en place d'une « zone 30 » il n'apparaît pas envisageable de supprimer les panneaux de stop au carrefour de la rue de Jarlard et de l'avenue Flandres-Dunkerque. En terme de mesure d'accompagnement, considérant les changements majeurs que l'instauration de la « zone 30 » va occasionner en terme d'habitudes de circulation dans le quartier, les conseillers estiment indispensable qu'une campagne de communication soit organisée en amont.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	Ils proposent que la ville réalise un article dans le magazine municipal en rappelant les principes de circulation de la « zone 30 », en rappelant notamment la mise en place d'un régime à priorité à droite. Ils proposent également qu'un courrier soit diffusé dans les foyers du quartier et éventuellement de mener une action spécifique en direction des écoliers et de leurs parents.
- Abords de la maison de quartier 	Il est fait rappel des deniers aménagements réalisés autour de la maison de quartier de Lapanouse. Les conseillers ont pu découvrir l'espace face à la terrasse de la maison qui a été minéralisé de manière à pouvoir accueillir le maximum des manifestation comme les soirées concert ou de cinéma en plein air organisées par le centre social en été. La fontaine à boire située près du terrain multisports a été remplacée au début de l'automne suite à un acte de vandalisme. Il leur est précisé que la reprise des clôtures et du filet pare-ballon du terrain multisports sera également effectuée durant l'hiver.
- Square Jean Rikar 	Les conseillers sont satisfaits de voir le projet d'aménagement avancer au fur et à mesure des réunions du conseil de quartier. Le square a été agrémenté récemment d'un nouveau jeu pour les plus petits et la table de ping-pong a été implantée cette fin d'année sur un nouvel emplacement. Il leur est précisé que suite aux demandes du centre social et de l'association « les Incroyables comestibles », une fontaine à boire sera installée. Elle permettra ponctuellement l'arrosage des bacs de plantations installés en 2014.

Sujets / propositions

- Espace public paysager av. Schuman / Lattre de Tassigny



Vue de l'espace proposé à l'aménagement

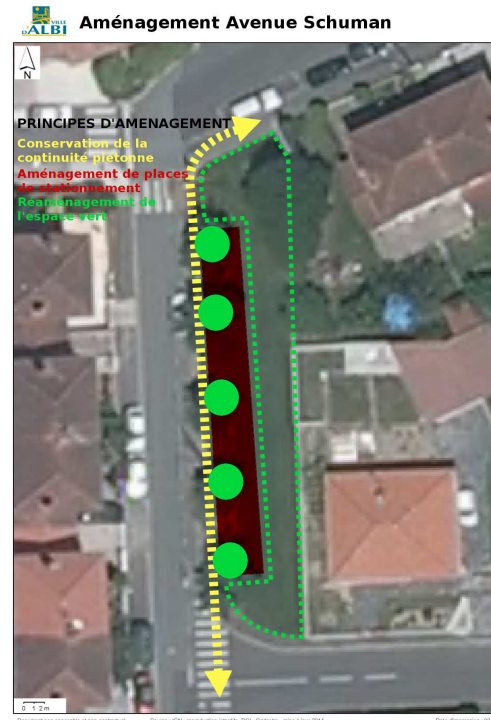
Il est proposé aux conseillers de travailler sur une proposition d'aménagement d'une portion de l'avenue Schuman.

Sur la base d'un schéma de principe élaboré par les services municipaux, les conseillers échangent leurs points de vue.

Ils pensent que l'espace tel qu'il est aujourd'hui est satisfaisant notamment au regard de la situation avec le voisin le plus proche. Ils pensent que quelque soit le projet, le voisin doit en avoir connaissance.

Nouvelle proposition des conseillers

Synthèse des réflexions du conseil de quartier



Face au manque de places de stationnement, il est proposé de créer une bande de quelques places le long de la voie et de conserver le reste en espace vert. Les conseillers demandent à ce que la continuité de l'itinéraire piéton soit conservée en plus de la création d'une piste cyclable.

Les conseillers pensent qu'il est préférable d'attendre la création de la « zone 30 » avant de réaliser le projet.

Les conseillers souhaitent pouvoir travailler sur les questions d'aménagement et de circulation aux abords du rond Point de Gesse et du stadium lors d'un prochain atelier.

Agriculture urbaine et traitement des espaces verts et naturels du quartier, quelles perspectives pour le quartier ?

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
- Jardins partagés : 	Les conseillers sont invités à évoquer les questions d'agriculture urbaine et plus globalement la vocation des espaces verts et naturels dans le quartier. Il est proposé de dresser le bilan des actions entreprises (jardins partagés, keyhole Garden) et d'envisager les perspectives de développement. Les jardins partagés de Lapanouse comptent : 9 parcelles, 1 parcelle pédagogique et 1 parcelle collective. Les habitants demandaient à jardiner ponctuellement, c'est pourquoi, en 2015, une parcelle d'activité collective a été mise en place par le Centre Social. Les habitants et les jardiniers expriment leur déception concernant l'usage de l'eau. En effet, ils utilisent de l'eau de ville pour arroser alors que de nombreuses gouttières sont présentes aux alentours. Ils demandent à réfléchir à d'autres solutions d'approvisionnement en eau par exemple en associant le bailleur afin de récupérer l'eau des toitures ou en installant des récupérateurs d'eau (réglementation à vérifier au préalable). Les apéros – concerts de l'été ont été un succès. Toutefois, les personnes n'habitant pas dans le cœur du quartier n'ont, semble-t-il, pas eu l'information. La représentante du centre social demande aux conseillers de formuler des idées pour améliorer la communication car l'information avait été diffusée par une radio locale et des affiches déposées chez les commerçants. Il est proposé d'élargir la zone de couverture en diffusant sur l'habitat pavillonnaire, en communiquant dans le journal municipal, dans la presse locale.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
- Jardin en trou de serrure (Keyhole) : 	En matière d'agriculture urbaine, il est rappelé aux conseillers qu'un jardin « en trou de serrure » a été réalisé dans le quartier à proximité de l'aire de jeux, avec le concours de l'association les Incroyables Comestibles et de la Maison des compagnons du devoir ; c'est le seul à Albi. Certains ne savent pas le localiser, d'autres le savent mais ne l'utilisent pas. Toutefois, l'espace est respecté, il n'y a pas de dégradation et le composteur est nourri. Ce qui prouve que les habitants se l'approprient. Le stage de Benoît (Master 2 à l'université Champollion) a permis la distribution de bio-seaux aux personnes signataires d'une charte les engageant à faire du compost.
- Autres exemples évoqués par les conseillers	Compte tenu du fait que certains véhicules s'approchaient trop près des vitrines du centre commercial, l'association des commerçants en partenariat avec Tarn Habitat et les Ateliers de l'avenir du Centre Social ont mené un projet d'installation et de plantation collective de bacs à fleurs pour circonscrire les espaces réservés au stationnement place de la Marne. La concertation a permis aux habitants et usagers d'exprimer leurs souhaits en matière de plantation et de participer à cet action collective. Il est également rappelé que la ville d'Albi plante chaque année de nombreux arbres fruitiers sur le territoire communal, à la disposition des Albigeois.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	Au sein de la collectivité, plusieurs actions sont mises en œuvre et expérimentées. Engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement, les services municipaux mettent en place par exemple : - des plantes couvre-sol au pied des arbres (expérimentation), - le projet « zéro produit phytosanitaire » pour l'entretien de la voie publique depuis cette année, - le débroussaillage à la vapeur, - un engagement de réduction de la consommation d'eau du service parcs et jardins de 60 % en 4 ans. Un appel à projet de la ville visant à animer le temps périscolaire a permis l'intervention d'un habitant du quartier. Cette action nommée « De la graine à l'assiette » sensibilise les plus jeunes à l'agriculture urbaine et au compost. Le problème des déjections animales est relevé par un conseiller. Quelles solutions y apporter ? - développer les toutounets ? - créer des « square ou des espaces réservés aux chiens ? Les conseillers s'accordent sur le fait qu'il est bien ici question de civisme et que ce ne sont pas les animaux qui sont en cause mais bien leur propriétaire qui se doivent de faire des efforts.
<i>Autres propositions des conseillers :</i> - Rendre visible les actions déjà menées en matière d'agriculture urbaine	- Créer une randonnée urbaine qui lierait tous les espaces comestibles. - Cartographier les espaces comestibles sur internet (plant coaching ?) - renforcer les signalétique d'information sur les sites : <i>Servez-vous à la hauteur de vos besoins, Goûtez moi...</i>

Contrat de ville et nouveau centre social : Quelles pistes d'intervention face aux besoins sociaux et aux enjeux du vivre ensemble ?

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
Un nouveau centre social en devenir : - un nouveau site - le projet social et d'animation - la fonction accueil - le vivre ensemble - la parentalité  <i>L'équipe du centre social à la rencontre des habitants</i>	La directrice du centre social de Lapanouse-Saint-Martin, Peggy Amalbert, présente aux conseillers le projet du nouveau centre social municipal et son arbre des objectifs. Ce nouvel équipement structurant sera implanté dans les locaux de l'ancienne école Herriot D, le long de la liaison piétonne, à proximité directe de la maison de quartier. L'ensemble des services et prestations du centre social y sera regroupé afin d'améliorer la qualité d'intervention pour les usagers. Dans son projet 2016-2019, le centre social cherche à adapter sa fonction accueil aux besoins repérés : accueillir tout type de public et développer la mixité sociale et intergénérationnelle. Cette volonté doit répondre aux enjeux du vivre-ensemble identifiés. Ainsi, le centre social propose de développer des projets hors les murs, de mettre en place des actions en horaires décalés et adaptées à la diversité des publics du quartier. Cela va donner lieu à de nouvelles actions comme le « <i>Café tricot</i> » le samedi matin, des « <i>Ateliers jeux</i> » le vendredi soir, un atelier de récupération nommé « <i>bout de ficelle</i> » ou des ateliers avec les pères « <i>Papa et moi</i> ». Le chantier d'aménagement du nouveau centre social démarrera au premier trimestre 2016 et les conseillers seront tenus informés de son déroulement.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
Perspectives d'actions en lien avec la politique de la ville - Aide à l'emploi	Le cadre du contrat de ville et ses enjeux sont présentés au groupe. Actions emploi A l'initiative de Pôle emploi, « le barnum de l'emploi » est une action portée par les différents partenaires de l'emploi et de l'insertion dans le cadre du contrat de ville de l'Albigeois. Les rencontres en direction des 16 à 30 ans ont été organisées dans les trois quartiers prioritaires d'Albi (Cantepau, Lapanouse-Saint-Martin et Veyrières-Rayssac) les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre. Objectif : « Aller vers », recréer des passerelles entre les services publics de l'emploi et les jeunes et faire davantage bénéficier les habitants des quartiers prioritaires des mesures et dispositifs qui existent (emplois aidés, formation...). Détails de l'action : • Ecoute des besoins et attentes des participants, • Faire connaître et mutualiser les offres de service, • Mobilisation et préparation des bénéficiaires sur une action de type « job dating » durant la semaine pour l'emploi, • Accompagnement, orientation et suivi personnalisé des personnes, Résultats : • Une dizaine de participants par quartier ont participé aux rencontres, soit une trentaine au total. • Les jeunes et les partenaires ont pu échanger dans une atmosphère conviviale et trouver des solutions personnalisées de formation et de nouvelles pistes et démarches efficaces pour rechercher un emploi. • Les personnes sont accompagnées et soutenues dans leurs démarches par les différents partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	Suites : • Les partenaires ont une attention soutenue sur le parcours des personnes qu'ils ont rencontré. Ils font le point régulièrement et favorisent les passerelles entre les différentes offres de service afin d'apporter des solutions personnalisées. • La poursuite des rencontres collectives avec les 16-30 ans dans les trois quartiers prioritaires d'Albi est envisagée à minima tous les trimestres. • Les prochains sujets abordés traiteront de domaines qui marchent particulièrement bien pour construire une première expérience dans le monde du travail : l'intérim, le service civique, le volontariat international, l'alternance... A noter que parallèlement à cette action sur l'emploi des jeunes, un « Club des créateurs d'entreprises » va être mis en place par BGE dans les quartiers prioritaires d'Albi. La première rencontre est prévue en décembre à Cantepau elle est ouverte à toutes les personnes qui ont une idée, envie de créer une activité, une entreprise...
- Participation des habitants à la vie collective	Avec le contrat de ville, le « conseil citoyen » devient un nouvel outil de participation des habitants à la vie collective et d'ajustement d'une politique publique aux besoins des habitants du quartier. Les conseils citoyens prolongeront le travail des conseils de quartier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Amélie Chevallier, cheffe de projet du contrat de ville de l'Albigeois au GIPCUSCA (Groupement d'Intérêt Public) présente la mise en place des conseils citoyens.

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
- Pistes d'actions envisageables : idée de création d'un café associatif, mise en place d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs...	Les conseils citoyens seront composés de volontaires issus notamment des conseils de quartier et de personnes tirées au sort sur les listes de locataires fournies par le bailleur social. Il seront composés de deux collèges : - un collège d'habitants (conseillers de quartier et personnes tirées au sort) - un collège d'associations intervenant dans le quartier. Leur installation sera effective au début de l'année 2016. Les conseillers sont invités à débattre des pistes d'actions qui pourraient être mises en œuvre à partir du centre social comme équipement support, en réponse aux besoins repérés durant la phase de diagnostic préalable à la rédaction du contrat de ville. Les conseillers font part des suggestions suivantes : <u>Propositions concernant les échanges de savoirs, et savoirs-faire entre habitants :</u> - commencer par un questionnaire pour que les nouveaux adhérents puissent y noter leurs connaissances/savoirs-faire, leurs besoins et envies, - partir d'un petit groupe d'individus, commencer par du très concret, - créer une régularité pour que l'offre et la demande se rencontrent (ex : des « <i>pause-café</i> »), - les compétences à identifier ne sont pas forcément professionnelles, - rendez-vous d'échanges (bricolage, repassage...), type « <i>Répare café</i> », - organiser une semaine de sensibilisation avec des points d'information pour favoriser les rencontres avec l'autre, - développer le « parrainage », développer l'accompagnement à la scolarité en identifiant ceux qui ont envie de faire et ceux qui en ont besoin,

<i>Sujets / propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
	- utiliser le numérique avec les jeunes qui ont ces compétences pour favoriser les échanges intergénérationnels et valoriser également les jeunes dans leur capacité à maîtriser un savoir et à le transmettre à d'autres. Les conseillers de quartiers identifient des difficultés concernant l'information écrite. Ils proposent de privilégier l'information donnée oralement et d'essayer d'utiliser par exemple le photo-langage, pour la fiche de renseignements. La mise en relation peut être la fonction d'une personne repérée du centre social. Par ailleurs, l'Afev, qui intervient à domicile peut aider à identifier les savoirs et savoir-faire que les personnes peuvent mettre en avant. Afin de poursuivre cette réflexion, il est proposé de créer un groupe de travail. Pour commencer <i>Isabelle, Fatima et Brigitte</i>, se portent volontaires.
<i>Autres propositions des conseillers :</i>	Les conseillers relèvent que les sapins de Noël décorés devant les commerces sont respectés si le travail est mené collectivement. L'an dernier par exemple, idée de les faire décorer par les jeunes a été testée : rien n'a été enlevé ni dégradé.

Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi

www.mairie-albi.fr

Renseignements :

service vie des quartiers

Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville -81023 Albi cedex 9 - Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr